



Guéméné Sur Scorff

Samedi 14 Juin 2014

Départ de l'école St Jean

Rando NOZ Gourmande

Organisée par l'APEL de l'école St Jean

1^{ère} randonnée pédestre nocturne avec 3 pauses dinatoires.

2 circuits au choix : 8 et 11 km

ADULTES : 8 € ENFANTS (12 ans et moins) : 5 €

Programme de la soirée

Départ de 18h30 à 20h → Engagement

1^{er} point de restauration à Palévert → Apéritif ou boisson sans alcool

2^{ème} point de restauration à Crénéan → Soupe à l'oignon + 1 boisson

3^{ème} point de restauration à Terminus → Mignardises salées + 1 Boisson

Arrivée à l'école → Gâteaux + Café

L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de participants.

Contacts : apelsaintjean@outlook.fr
06 89 15 01 48 ou 06 82 28 47 82

Bulletin d'inscription et chèque à adresser à :

APEL St Jean – 11, rue St Roch – 56160 GUEMENE SUR SCORFF

Nom-Prénom du Capitaine de groupe :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : E-mail :

LISTE DES PARTICIPANTS : NOMBRE : ADULTES ENFANTS (- DE 12 ANS)

Je joins un chèque de règlement

De (..... X 8 €) + (..... x 5 €) = €

Règlement de la randonnée :

- ✚ Les personnes ayant retourné leur bulletin d'inscription avec le règlement seront prioritaires pour participer à la randonnée.
- ✚ Le Capitaine de groupe inscrit sur son bulletin tous les membres du groupe et assure le lien avec les organisateurs.
- ✚ Les départs ont lieu à l'école de 18h30 à 20h.
- ✚ Au départ seront remis les consignes d'organisation et de sécurité, la carte et les tickets dégustation.
- ✚ Le parcours ne comporte pas de difficultés particulières, chacun évolue à son rythme. Le port de bonnes chaussures est recommandé ainsi qu'une lampe frontale, un gilet jaune et un vêtement clair.
- ✚ Chaque participant est assuré par sa propre responsabilité civile. **Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.**
- ✚ Chaque participant qui s'engage sur le circuit **certifie être apte à la pratique de la randonnée.** L'APEL **ne sera pas responsable des conséquences** résultant de la pratique de la randonnée avec un état de santé incompatible avec celle-ci.
- ✚ Tout remboursement ne pourra intervenir qu'en cas d'annulation de la randonnée par les organisateurs.